

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

tions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº P19-0048224

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1788 Société : 38596

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : HOUFIAT NÉ EL MASTAFI

Date de naissance : 12/12/1955

Adresse : 815 Boulevard Boulaâs
Casablanca

Tél. : 06 63 21 78 62 Total des frais engagés : Mille huit cent cinquante Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur EL AISSI Med.
CARDIOLOGUE
1. Av. El Massira - El Jaïda

03 SEP. 2020

ACCUEIL

Date de consultation : 10/07/2020

Nom et prénom du malade : EY GI ostalgia Hommame Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : fonction de l'horloge

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Le : 10/07/2020

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des actes
10/7/20	Consultation	K.16	200 DT	Docteur LASSIMI CARDIOLOGUE *1. A. ELASSIMI à Jaida

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL FATH Dr. Omare Al FATHI 83, Av. Med El FATHI EL JABIDA Tunis - 1005	18/07/2022	1654,80

ou du Fournisseur

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

O.D.F
PROTHÉSES DENTAIRE

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

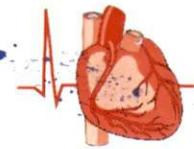
H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

The diagram shows a cyclohexane ring with various substituents labeled A through S. Substituents A, B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, M, N, O, P, Q, R, S are distributed around the ring, with some being axial and others equatorial.

Dr. Mohamed EL AISSI

Spécialiste en cardiovasculaire
Lauréat Faculté de Tours - France
Ex Médecin à l'Hôpital Mohamed V
El Jadida



الدكتور العيسى محمد

اختصاصي في أمراض القلب والشرايين
خريج كلية الطب بتور - فرنسا
طبيب سابق بمستشفى محمد V
الجديدة

El Jadida le ٢٩/٧/٢٠٢٥ الجديدة في:



- 1) Cardeniel 2,5 mg = 1/2
~~54,10 x 6.~~
- 2) 2xmasra = 1/2
- 95,00 x 6. - Thalostat = 11
- 3) 9,10 x 6 Kardogyl = 11
- 38,70 x 6 = 11
- aslo 6 mg
- 1654 80

الدكتور العيسى محمد
Docteur EL AISSI Med
CARDIOLOGUE
1, AV. EL MASSIRA EL JA

KARDEGIC 160 MG
SACHETS 830
P.P.V.: 35DH70
LOT : 20E014
PER : 11/2021
6 11992 061189

PHARMACIE AL FATH
Dr. Omar EL FATHI
83, Av. Med Errafiq EL JADIDA
Tél: 023 34 10 96

GSM : 06 62 84 69 22

Tél. : 05 23 36 17 89

Adresse : N°1 Avenue El Massira El Jadida à côté de Pharmacie Californie

KARDEGIC 160MG
SACHETS B30
P.P.V :35DH70
LOT : 20E009
PER.:07/2021
6 118001 081189

KARDEGIC 160MG
SACHETS B30
P.P.V :35DH70
LOT : 19E005
PER.:04/2021
6 118001 081189

KARDEGIC 160MG
SACHETS B30
P.P.V :35DH70
LOT : 19E006
PER.:04/2021
6 118001 081189

KARDEGIC 160MG
SACHETS B30
P.P.V :35DH70
LOT : 20E009
PER.:07/2021
6 118001 081189

KARDEGIC 160MG
SACHETS B30
P.P.V :35DH70
LOT : 19M001
PER.:01/2021
6 118001 081189

Cardensiel® 5 mg
Comprimés pelliculés sécables B/30
PPV: 58,10 DH
6 118001 100873

6 118001 100859
Cardensiel® 2,5 mg
Comprimés pelliculés sécables B/30
PPV: 54,10 DH

6 118001 100859
Cardensiel® 2,5 mg
Comprimés pelliculés sécables B/30
PPV: 54,10 DH

6 118001 100859
Cardensiel® 2,5 mg
Comprimés pelliculés sécables B/30
PPV: 54,10 DH

N® 20 mg
ine
astatine
LOT: P01
PER: 03-2022
PPU: 91,00 DH

LOT: N04
PER: 03-2022
PPU: 91,00 DH

28 comprimés

'IN® 20 mg
statine
LOT: N02
PER: 03-2022
PPU: 91,00 DH

28 comprimés

[IN® 20 mg
atine
LOT: N04
PER: 03-2022
PPU: 91,00 DH

28 comprimés

LOT 1918114 0
EXP 07 2020
FPV 95,00
95,00

LOT 192331 3
EXP 10 2021
FPV 95,00
95,00



Le ; ٢٤ / ٧ / ٢٠٢٣

CERTIFICAT MEDICAL

الدكتور العيسى محمد

Docteur EL AISSI Med
Je soussigné(e) ; • CARDIOLOGUE
1. Av. El Massira - El Jaida

Certifie que Mr ; Hassan El Merabet

Est atteint (e) d'une maladie chronique

Nécessitant un traitement de longue durée.

Ce certificat est remis à l'intéressé(e) pour servir et

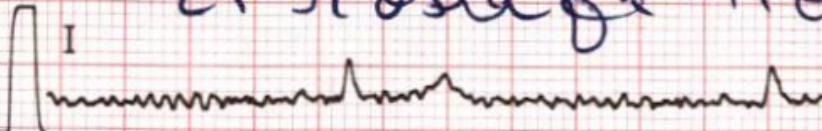
Valoir ce que de droit.

Signé ;

الدكتور العيسى محمد
Docteur EL AISSI Med
CARDIOLOGUE
1. AV. EL MASSIRA - EL JAIDA

47/min 10 mm/mV

EP Mostage Hommame.



II



III



25 mm/s

AT-101

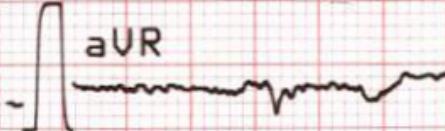
1.32 M

0.05-25Hz F50

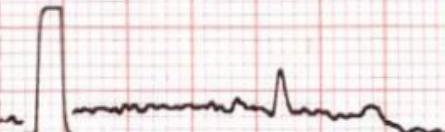
2.157 026

46/min 10 mm/mV

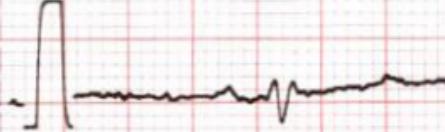
10-JUL-20 16:43:21



aVL



aVF



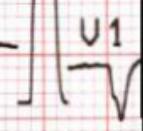
AT-101

1.32 M

0.05-25Hz F50

2.157 026

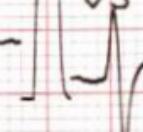
10-JUL-20 16:43:27



U2



U3



25 mm

36.793

2.157 026

10-JUL-20 16:43:32

46/min 10 mm/mV

10-JUL-20 16:43:38

